

## **PARTIE 2**

### **Conclusions motivées**

## **1-Analyse et observations générales de la commission d'enquête.**

### 1.1 Bilan de concertation

Dans sa séance du 30 avril 2019, le Conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg faisait le bilan de la concertation et arrêta le projet du Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR).

C'est lors de sa délibération en date du 17 juillet 2014, prescrivant l'élaboration du SCoT que furent définis les objectifs et les modalités de concertation à mettre en œuvre à l'occasion de son élaboration.

Ces modalités de concertation :

- Ont permis au public d'accéder tout au long de la démarche aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires,
- Ont favorisé la concertation des personnes intéressées souhaitant apporter leur contribution à l'élaboration du projet
- Ont favorisé l'expression des idées et des points de vue des habitants, des associations, de la société civile et ainsi enrichi le contenu du projet.

Pour ce faire, l'animation a été poursuivie tout au long de l'élaboration du projet sous des formes diverses :

- Entretiens avec les personnes et les représentants d'organismes intéressés (réunion de lancement de la démarche SCoT le 11 juin 2015 à Hommaring, 7 janvier 2016 à Niderviller, 12 décembre 2016 à Heming, 14 mars 2018 à Sarrebourg).
- Visites de terrains (journée du 7 janvier 2016 du « voyage en bus-SCoT » qui a permis aux élus, aux partenaires socio-professionnels et partenaires de « s'immerger dans l'esprit du SCoT »).
- Réunions d'information et de concertation à chaque étape d'élaboration du SCoT (réunions Avis des PPA sur le diagnostic – 11 mars 2016 – à Sarrebourg, sur le PADD le 2 février 2017 à Sarrebourg, sur le DOO le 24 janvier 2018 à Sarrebourg).
- Au sein des Conseils communautaires
- Au sein des assemblées générales et des commissions des Conseils de développement (présentation du projet SCoT lors de l'AG du 14 mars 2018, conférence « les rencontres SCoTSAR » autour des thèmes l'urbanisme durable, la trame verte et

bleue, les friches et leur réhabilitation / reconversion, le paysage comme facteur d'aménagement du territoire).

- Au sein de l'association des Maires de l'arrondissement de Sarrebourg
- Réunions d'ateliers thématiques (le 7 janvier 2016 à Niderviller, le 23 juin 2016 à Niderviller, le 28 novembre 2016 à Sarrebourg, le 11 juillet 2017 à Dabo).
- Réunions publiques (le 10 juin 2016 à Sarrebourg, le 11 mars 2016 à Voyer, le 26 mars 2019 à Fénétrange, le 27 mars 2019 à Mittelbronn)

De plus, l'information a été faite sous diverses formes :

- Diffusion auprès des communes et des communautés de communes de rapports, articles et/ou synthèses relatives aux différents travaux et avancées de la démarche, édités par le bureau d'études. (communication préalable au public par le biais de la presse locale avant les réunions publiques, « la lettre du SCoT » diffusée dans les boîtes aux lettres de chaque foyer).
- Diffusion d'articles par le biais de communiqués ou conférences de presse dans la presse locale (Républicain Lorrain des 3 mars 2016, 30 décembre 2016, 21 mars 2019)
- Mise à disposition des Communautés de communes d'éléments d'expositions
- Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, mise à disposition du public des porter à connaissance au siège du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg.
- Mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner ses observations (aucune personne n'est venue déposer une observation durant toute la phase d'élaboration du SCoTSAR)
- Un dossier SCoT réunissant toutes les études élaborées était disponible et consultable au siège du Syndicat mixte aux jours et heures d'ouverture.
- Toute personne souhaitant faire connaître au Syndicat mixte ses observations pouvait le faire par voie postale ou par courrier électronique.

### **Appréciation de la commission d'enquête**

**La commission d'enquête considère que le bilan de concertation a été réalisé conformément aux objectifs et modalités définis par le Conseil Syndical du Pays de Sarrebourg.**

## 1.2 Avis des communes

Sur les 102 communes du pays de Sarrebourg concernées par le projet, 42 communes, soit 41,17%, ne se sont même pas exprimées et n'ont émis aucun avis.

Sur les 60 communes dont les conseils municipaux ont délibéré :

- 50 municipalités, soit 49,01% de l'ensemble des 102 communes, ont donné un avis favorable (dont 3 avis favorables avec observations ou réserves)
- 10 municipalités, soit 9,8% de l'ensemble des 102 communes, ont donné un avis défavorable (dont 5 avis défavorables avec observations).

Les municipalités considèrent en général que ce projet :

- ne concerne que les grandes agglomérations
- est un frein à leur développement
- leur impose des contraintes au niveau de leur PLU et de leurs réserves foncières
- ne leur accorde aucun avantage au niveau budgétaire
- qu'il n'y a aucun suivi préconisé au niveau du PADD et du DOO

## Appréciation de la commission d'enquête

**La commission d'enquête prend acte des observations des communes dans ses conclusions.**

### 1.3 Avis des PPA

Tableau de synthèse

	CDPENAF	MRAE	DIREST	AGENCE DE L'EAU	CONSEIL REGIONAL GRAND EST	CEN LORRAINE	CONSEIL DEPARTEMENTAL MOSELLE	PNRL	CCI MOSELLE	CHAMBRE D'AGRICULTURE MOSELLE	PREFET
Suppression ZAE Horizons	X	X*			X					X	X
Gestion des friches	X				X					X	X
Outils de suivi des évolutions	X	X			X						X
Hypothèses démographiques		X			X						X
Mise à jour des dossiers				X		X	X	X			
Autorisation de commerces alimentaires de moins de 400 m2 zones 1-2-3									X		
Limitation de l'imperméabilisation des sols											X
Elargissement du PCAET au SCoT		X									
Développement durable		X									X

\* mise en œuvre en fonction des besoins

#### **Appréciations de la commission d'enquête**

##### Suppression ZAE Horizons :

La commission d'enquête, vu les avis réservés d'un certain nombre de PPA, demande au PETR de préciser d'avantage la pertinence de ce projet.

##### Gestion des friches :

Le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants tant du point de vue qualitatif et quantitatif permettant de juger de la disponibilité des terrains en vue de leur réutilisation.

#### Outils de suivi des évolutions :

Un certain nombre de PPA mentionnent l'insuffisance d'outils de suivi et d'évolution en particulier en ce qui concerne les orientations et les objectifs du DOO (croissance démographique, densification, mutualisation de répartition de l'habitat entre les communes, vacances de l'habitat, suivi de remplissage des zones 1AU, suivi de la consommation foncière sur la forêt, les prairies, les espaces agricoles.....). Ces observations méritent d'être retenues.

#### Hypothèse démographique :

Les données démographiques prises en compte dans le dossier datent de 2012. Elles nous paraissent ambitieuses et demandent à être actualisées.

#### Mise à jour du dossier :

L'élaboration du dossier date de 2014 et nécessite une réactualisation des données. Un certain nombre de modifications et corrections des PPA sont à prendre en compte dans l'actualisation du dossier en particulier les demandes faites par le PNRL et le CENL.

#### Autorisation de commerces alimentaires de moins de 400 m<sup>2</sup> dans les zones 1-2-3

La commission d'enquête est favorable à la possibilité d'installation de commerces alimentaires de moins de 400 m<sup>2</sup> dans les zones 3 pour maintenir un service de proximité dans les communes.

#### Limiter l'imperméabilisation des sols :

La commission d'enquête est favorable à l'élaboration de règles permettant de limiter l'imperméabilisation des sols pour les futurs aménagements fonciers.

#### Élargissement du PCAET AU SCoT :

La commission d'enquête est favorable à l'élargissement du PCAET à l'ensemble du territoire du SCoT.

#### Développement durable

La commission d'enquête estime que le projet ne définit pas suffisamment les objectifs du SCoT en matière de développement durable (énergie renouvelable, mobilité, rénovation thermique des bâtiments.....)

#### 1.4 Participation et observations du public

Ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale a suscité un certain intérêt auprès de la population. Dix personnes seulement se sont déplacées dans les différents lieux d'enquête pour consulter le dossier, le site internet dédié par contre a connu plus de succès puisqu'il a accueilli 459 visiteurs et 530 documents ont été téléchargés. Au total, trois observations ont

été formulées, dont deux sur les registres papier et une directement sur le registre dématérialisé. Trois courriers ont été remis lors des permanences.

## **2- Conclusions et avis motivé de la commission d'enquête.**

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans incident. La publicité ainsi que l'affichage réglementaire ont été réalisés dans les délais prescrits.

La commission d'enquête a remis son PV de synthèse le 19 novembre 2019 à l'occasion d'une réunion entre la commission d'enquête et le PETR. Nos principales interrogations avaient déjà été communiquées au pétitionnaire qui par ailleurs disposait en temps réel de toutes les observations du public. A l'occasion de cette réunion, le PETR nous a présenté ses éléments de réponse.

En ce qui concerne les perspectives démographiques, les élus du PETR ont optés pour le scénario médian de l'INSEE, soit 3300 habitants supplémentaires d'ici 2035. Cela traduit un choix politique ambitieux, jugé nécessaire par les élus pour assurer un dynamisme à leur territoire. Le PETR s'engage à assurer un suivi de l'évolution démographique et du nombre de logements. Ces données permettront une réactualisation des objectifs.

**Ces perspectives sont des choix politiques que la commission d'enquête estime optimistes qu'il conviendra d'actualiser lors de la prochaine révision du SCoT.**

Pour ce qui est de la consommation foncière, le PETR affirme être conforme à la loi ELAN et s'inscrit dans les dispositions à venir du STRADDET qui prône une diminution de la consommation foncière naturelle, agricole et forestière d'au moins 50%.

**La commission d'enquête considère que ces choix sont cohérents et traduisent une volonté affirmée de limiter la consommation foncière.**

Un travail d'actualisation qualitative et quantitative des friches a été réalisé à notre demande par le PETR. Le tableau d'analyse démontre que la disponibilité des friches est très faible. (mémoire en réponse en annexe 7). Sur la surface initiale de 125 ha, il reste deux sites privés de 19 ha et 13 ha sans projet, sans grand potentiel car très mal desservis et un site RFF à vocation ferroviaire de 4 ha.

Les zones d'activités économiques existantes présentent un taux de remplissage de 87% sachant que ces zones font actuellement l'objet de prospectives de la part d'entreprises intéressées. Les friches analysées et actualisées précédemment démontrent une disponibilité très limitée. D'autre part, l'actualisation de la consommation foncière des zones d'activité économique sur la période 2006/2016 montre une réduction de 88% des surfaces avec les infrastructures (LGV, Center Park.....) et de 68% hors infrastructures.

La RN4 constitue un axe majeur du développement économique pour ce territoire rural. Le projet de zone Grands Horizons se situe de part et d'autre de cet axe et entre les deux villes principales.

**La commission d'enquête considère que le choix de création de cette zone peut se justifier d'autant plus qu'un phasage progressif de la réalisation est envisagé.**

Les principales interrogations ou réserves évoquées lors de l'enquête découlent d'un manque de mesure et d'actualisation de l'état des lieux. C'est un aspect qui a été insuffisamment pris en compte lors de l'élaboration du dossier, pouvant entraîner des appréciations et décisions erronées. Dans son mémoire en réponse, le PETR envisage de mettre en place un observatoire permettant d'évaluer les différentes évolutions observées sur le territoire du Pays de Sarrebourg.

**Pour ces raisons, la commission d'enquête donne un avis favorable avec une réserve au projet de SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg.**

**Réserve :** le PETR doit prendre en compte les engagements pris en réponse au PV de synthèse, en particulier la mise en œuvre d'indicateurs de performances capables de formaliser l'état d'avancement des orientations et objectifs du DOO au travers d'un observatoire du SCoT.



Fait à Lixing les Rouhling, le 7 décembre 2019

La commission d'enquête

Président



BOUR Michel

Membre titulaire



BARBACCI Marcel

Membre titulaire



MULLER René